

Samantha Fitte,
Guillaume Larroche,
Marc Vieceli,
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU

Bordeaux, le 10 mai 2019

A l'attention de Mmes et Mrs les IEN de la Gironde,

Objet : lettre ouverte concernant les notes de service et courriers adressés aux enseignant·es, relatifs au débat entourant le projet de loi Ecole de la Confiance.

Madame, monsieur,

Les enseignants et enseignantes de certaines circonscriptions du département ont été destinataires d'un courrier de leur IEN, qui a suscité une vive émotion, de l'incompréhension. Cela appelle de notre part, en tant qu'organisation syndicale et représentants du personnel, des remarques d'importance.

Ces courriers posent question à plusieurs endroits.

Dans leur partie contenant des rappels quant à la posture à adopter de la part des enseignant·es :

- certaines injonctions reposent sur des interprétations des textes amenant à des approximations, voire à des restrictions d'expression non fondées en droit. A ce sujet, il convient de ne pas mélanger ce qui relève des temps et lieu de travail des enseignant·es et de l'espace public. D'autre part et pour rappel, la période de réserve électorale s'applique aux fonctionnaires d'autorité (donc ni aux adjoint·es, ni aux directeurs et directrices).

- a-t-on observé en circonscription des entorses majeures et nombreuses appelant avec force et urgence un rappel sur le devoir de neutralité à l'ensemble des enseignants du secteur ?

Dans leur partie encourageant les enseignant·es à utiliser et relayer auprès des familles les outils de la communication ministérielle sur le projet de loi Ecole de la confiance :

- les documents proposés n'ont aucun caractère réglementaire, et constituent une source d'information pour les citoyens ni plus ni moins légitime qu'une autre.

Il apparaît que dans l'envoi et le contenu de ces courriers, le principe de neutralité des fonctionnaires, sous prétexte d'être défendu, est paradoxalement mis à mal.

En effet, au regard des éléments présentés ci-dessus, nous constatons que les IEN sortent ainsi de leur devoir de neutralité et que les injonctions relèvent, au final, du champ politique. Ainsi que le rappelle Paul Devin, « *si un cadre de la fonction publique a pour mission la mise en œuvre des textes légaux et réglementaires, il ne lui appartient pas, dans le cadre de ses fonctions, de soutenir un projet de loi et de lutter contre les critiques qui en seraient faites.* »

Nous sommes surpris, peïnés, et surtout inquiets que des IEN, avec lesquels nous travaillons au quotidien dans le respect et la confiance, se muent en censeurs de la pensée et de l'expression pour répondre à l'absence d'argument de notre ministre pour défendre son projet de Loi.

Nous nous inquiétons des conséquences désastreuses que de tels courriers pourraient avoir sur les relations de travail entre équipes et IEN, pourtant essentielles à la mission qui nous est confiée.

Nous en appelons donc solennellement à la responsabilité professionnelle et citoyenne de chacun. Les enseignants et enseignantes de Gironde sont des citoyens et citoyennes de plein droit. En dehors de leur temps de service, ils jouissent de leur totale liberté d'expression, liberté d'opinion, liberté de se déplacer dans le respect des Lois de la République.

Il est sain que le débat ait lieu dans une démocratie et vouloir le limiter en faisant peur aux agents n'est pas à la hauteur de notre République.

En espérant que la sérénité nécessaire au bon déroulement du service public d'éducation reprenne ses droits, soyez assuré de l'attachement et de l'engagement du SNUipp-FSU pour l'école publique et la vivacité du débat démocratique.

Samantha Fitte,
Guillaume Larroche,
Marc Vieceli